

## COMMENT POURSUIVRE UNE ACTIVITE PHYSIQUE REGULIERE APRES UN PROGRAMME D'ETP ? EXEMPLE D'UNE COOPERATION FRUCTUEUSE VILLE/HOPITAL

### 2012

Création du Contrat Local de santé de Vichy :

« **Prévention, Précarité/santé mentale, Filière Gériatrique** »

Engagement de l'UTEP et de différents partenaires locaux\* autour d'une thématique :

« **Promouvoir les comportements favorables à la santé et organiser des coopérations/articulations entre le milieu du sport et de la santé** »

\* **ADOMA, ANAEF 63** (Association Nationale d'Entraide), **CCAS** (Centre Communal d'action Sociale de vichy), **CREPS** (centre de Ressources d'expertise et de Performance Sportives), **DAHLIR** (Dispositif d'Accompagnement de l'Humain vers des Loisirs Intégrés et Réguliers), **DDCSPP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

### 2016

Création du **Comité de Pilotage** et signature d'une convention entre les partenaires issus de la santé, de l'insertion, du handicap, de la précarité.

→ Création d'un poste de **Coordonnateur des activités physiques sur le bassin de Vichy** (financé par le FSE : Fond Social Européen, et CNDS : Centre National pour le Développement du Sport)

Ses missions :

- ❖ Connaissance du territoire, des partenaires, des structures proposant APS.
- ❖ Mise en lien des acteurs pour intégration des publics cibles
- ❖ Accompagnement des public → pérennisation des pratiques.
- ❖ Communication.

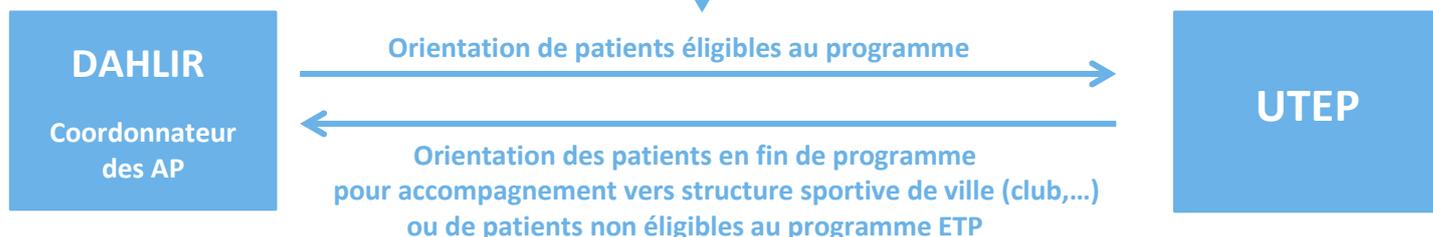
### MISE EN OEUVRE LIEN VILLE/HOPITAL

Programme ETP proposé par l'UTEP du Centre hospitalier de Vichy et validé en janvier 2015 :

« **Prise en charge de patients atteints de maladies chroniques : débiter, renforcer et maintenir une activité physique** »

Programme de 3 mois, 3 séances/semaine, 3 groupes de niveau.

Un constat : difficulté de pérennisation de l'activité physique post-programme, méconnaissance des clubs et associations sportives de ville proche du lieu de vie des participants, besoin supplémentaire d'accompagnement des patients vers l'autonomie.



### PREMIERS CONSTATS

Collaboration entre programme de l'UTEP et Coordonnateur des APS du DAHLIR effective depuis janvier 2017.

Bénéfices directs pour les patients profitant du dispositif : trouver et pérenniser une activité physique choisie

- proche de leur lieu de vie,
- en tenant compte de leurs contraintes : santé, disponibilité, moyen de transport, financement,...

Bénéfices directs pour les structures : interaction ville/hôpital innovante et fructueuse dans l'accompagnement des personnes souffrant de maladies chroniques vers l'activité physique pérenne dans leur milieu de vie ordinaire.

Difficultés et limites du dispositif :

- Pérennisation du financement du poste de Coordonnateur.